

NOTE A TOUS LES PARENTS

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU LYCEE 2017/2018
(Bulletin officiel n° 26 du 20 juillet 2017)**

Chaque parent responsable légal est électeur et peut donc voter. Vous trouverez donc dans cette enveloppe plusieurs documents vous permettant de voter :
Le matériel de vote (bulletins de vote et les enveloppes correspondantes), les professions de foi des listes de candidature et cette note explicative.

L'ELECTION est fixée le VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

Vous pouvez voter de deux façons :

- **Vote direct**

Le bureau de vote sera ouvert de 13h à 17h dans l'établissement

- **Vote par correspondance**

Modalités :

① **Le bulletin de vote choisi**, sans rature ni surcharge, est inséré dans l'enveloppe bleue ne portant aucune inscription (ni marque d'identification), sinon le bulletin sera nul.

② **Cette enveloppe est glissée dans la seconde enveloppe beige**, cachetée, sur laquelle sont inscrits :

- ◆ **Au recto :** l'adresse du lycée et la mention
« ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION »
- ◆ **Au verso :** Les nom - prénom(s) - classe(s) de l'élève (ou des élèves)
Les nom et prénom de l'électeur - son adresse - **sa signature**

③ Les parents d'élèves ont la possibilité de faire acheminer le pli par leur enfant dès le lundi 9 octobre 2017 ou de l'affranchir et de l'expédier par la Poste (dans une troisième enveloppe). A cet effet, une urne sera mise en place dans l'entrée principale à côté de la loge.

**TOUT PLI RECU OU DEPOSE APRES LE VENDREDI 13 OCTOBRE 17h
NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE**

En rappelant le rôle important de vos représentants au sein des institutions scolaires, j'attire votre attention sur l'intérêt d'une participation des parents à la vie de l'établissement et espère donc que vous serez nombreux à voter.

Le Proviseur

Francis CAUET